

(Ré)organisations syntaxique et phrastique en latin médiéval et moyen français. Comparatif mené à partir des *Vitae* de Martin et Marine.

Tatiana TAOUS
Université de Nice (ESPE)

RÉSUMÉ

Inscrite dans le prolongement des travaux menés par les Latinistes et les Romanistes, cette étude s'interroge sur les continuités et les ruptures entre latin tardif et français ancien à partir de la comparaison de trois versions de deux vies tirées du corpus hagiographique. Elle met au jour des phénomènes traductologiques en matière de réorganisations syntaxiques, ces dernières semblant se cristalliser autour des relatives, de la progression thématique et de l'expression de la circonstance.

MOTS-CLÉS :

syntaxe, phraséologie, proposition relative, rupture thématique, traductologie, *Légende dorée*.

SUMMARY :

Syntactic and sequential (re)organization in Medieval Latin and Middle French. Contrastive analysis from Martin' and Marina's *Vitae*.

Following the works of Latinists and Romanists we examine the breaks and continuities between Late Latin and Old French from the contrastive comparison between three translations of two *vitae* from hagiographic corpus. We stress translatic phenomena with regard to syntactic and sequential reorganizations and show that the relative clause, the thematic sequence and the expression of the circumstance are the place of syntactic restructurings in the passage from Medieval Latin to Middle French.

KEYWORDS :

syntax, sequential level, relative clause, thematic break, translatology, *Legenda aurea*.

Introduction

Les récits hagiographiques offrent d'importantes perspectives de recherche dans le cadre d'études linguistiques portant sur le latin tardif et ce, à différents points de vue. En effet, ces récits, parce qu'ils s'adressent à une large frange de la population qu'ils visent à convertir et à édifier (Ratti, 2006), présenteraient un état de langue au plus près de la langue des locuteurs, contrairement aux textes plus littéraires que sont les récits historiques et épiques ou encore les réflexions exégétiques de théologiens tels Tertullien, Augustin ou Jérôme (Adams, 2013 : 14 ; Adams & Vincent, 2016 : 282). Cette idée se trouverait confirmée par la visée liturgique des textes hagiographiques qui, parce qu'ils étaient généralement lus ou racontés durant les offices (Gaiffier, 1978 : 262-263 ; Dolbeau, 1991 : 229-232 ; Vignay, 1997 : 1515-1516), devaient mettre en œuvre une langue compréhensible pour les auditeurs¹. Adams (2013 : 14-15 et 21-

¹ Tout autant qu'agréable... Sur la double fonction de la « prose rimée » dans les récits hagiographiques (*docere et placere*), voir Dolbeau (1991 : 223-239).

22) évoque, à ce titre, le triple témoignage de Césaire d'Arles, Augustin et Jérôme pour lesquels la capacité à s'adapter à l'auditoire en recourant à un « latin des masses » (ou « latin vulgaire »²) afin de rendre le discours accessible, doit prévaloir sur la correction normative – prônée par les *grammatici Latini* – du « latin standard », volontairement plus proche de l'usage traditionnel du latin classique³.

Ces configurations discursives spécifiques (lors de sermons ou de liturgies) inviteraient alors à appréhender les variétés de latin sous leur angle diaphasique, ces dernières prenant corps dans une communication « “verticale” » (Banniard, 1996 : 70 ; Le Briz & Veysseyre (éds), 2010 : 19), en ce sens qu'il s'agirait pour les prédicateurs chrétiens de « transm[ettre] un message (religieux) en latin d'un style simple, prononcé sans apprêt à l'intention d'un public d'illettrés » (Le Briz & Veysseyre (éds), 2010 : 19, n. 22). Les réflexions métalinguistiques des auteurs latins (Césaire d'Arles, Jérôme et le gynécologue Mustio), perceptibles à travers la récurrence de lexèmes comme *simplex*, *rusticus*, *indoctus* pour qualifier le parler du *uulgus* (Adams, 2013 : 4 et surtout 14-15), ne doivent cependant pas nous faire minimiser le rôle du parler des lettrés dans notre appréhension du polymorphisme linguistique de la latinité tardive.

Banniard (1996 : 72-73) rappelle ainsi que « la métamorphose langagière », que les chercheurs modernes déduisent des divergences linguistiques entre le latin écrit et le produit que sont les langues romanes, n'est pas « induite uniquement par l'oralité populaire qui commettrait des fautes contre la norme scolaire »⁴ : l'apparition de variantes résulte du parler de chaque strate de la société car « la décision (à la fois volontaire et inconsciente) d'introduire dans la parole une ou plusieurs variantes ne peut être attribuée initialement à une classe sociale de locuteurs précise ; il y a action et réaction sur plusieurs niveaux ; et surtout il s'agit moins de s'écarter de la norme que de se positionner par rapport à ce qui est reconnu comme une norme par l'ensemble des locuteurs ». Le corpus hagiographique, en raison du public qu'il vise, constitue donc un terrain d'analyse propice à l'observation de différents états de langue et stratégies trouvées pour se faire comprendre.

Aussi le deuxième intérêt du corpus hagiographique réside-t-il dans les phénomènes traductologiques qu'il permet d'observer. La documentation hagiographique offre assez couramment plusieurs versions d'une même vie de saint qui peuvent, selon les données de la documentation, se prêter à deux types d'analyse : « interlingual » et « intralingual » (Buridant, 2003 : 113-115). Dans le premier cas, la vie transmise a été rédigée en latin et en moyen français ; la comparaison des deux textes permet d'évaluer le degré d'adaptation ou de convergence des faits linguistiques, ainsi que les choix du traducteur par rapport au texte-source. La perspective intralinguale, qui implique la comparaison de « signes linguistiques au moyen des signes d'une même langue » (Buridant, 2003 : 113), peut également être envisagée dans le corpus hagiographique, puisque certaines vies de saint ont donné lieu à différentes versions, écrites dans la même langue. Dans ce cas de figure, la vie a pu être remaniée tardivement à partir d'un texte-source primitif dont elle est une forme de réécriture, de réadaptation moderne ou encore de « récréation » (Buridant, 2003 : 113) : la mise en regard de

² Voir Herman, 1967 : 9-17. Sur les problématiques liées à ce concept et à son positionnement dans la chronologie du latin (« fille » ou « sœur » du latin classique ?), voir, par exemple, Banniard (1996 : 72-79), Mańczak (2008 : 610-611) et, pour une synthèse, Müller-Lancé (2008 : 92-95). Pour un rappel épistémologique de la notion, voir Adams (2013 : 3-5) ; pour un argumentaire nuancé du caractère pratique de cette notion, voir Adams (2013 : 8-11).

³ « ... clarity was more important than ideals of linguistic correctness » [« ... la clarté était plus importante que les idéaux de la norme linguistique »] (Adams, 2013 : 21).

⁴ Pour une réserve analogue, voir Müller-Lancé (2008 : 96) mentionnant la thèse de Krefeld (2003).

ces traductions peut donc servir à mettre en évidence des spécificités diachroniques et diatopiques d'importance (Milliaressi, 2011 : 15 ; Rastier, 2011 : 28). C'est précisément cette approche intralinguale que rend possible la vie de saint Martin rédigée en latin par Sulpice Sévère et réadaptée, près de neuf siècles plus tard, par Jacques de Voragine. Outre ces réadaptations qui supposent un écart chronologique entre les deux versions, la documentation atteste également de la circulation concomitante de plusieurs versions d'une même vie de saint⁵, avec des contenus un peu différents selon que le récit s'y trouve condensé ou amplifié (voir Clugnet, 1902).

Enfin, le corpus hagiographique, en raison de la large diffusion dont il a fait l'objet dès les premiers siècles de la chrétienté jusqu'à la Réforme (Krumenacker, 2010 ; Knowles, 1954 : 353), implique une réflexion sur la chronologie et sur la réception des textes par les publics qui ne fera néanmoins pas l'objet de cet article.

1. Préliminaires à la recherche. Présentation des terrains d'étude

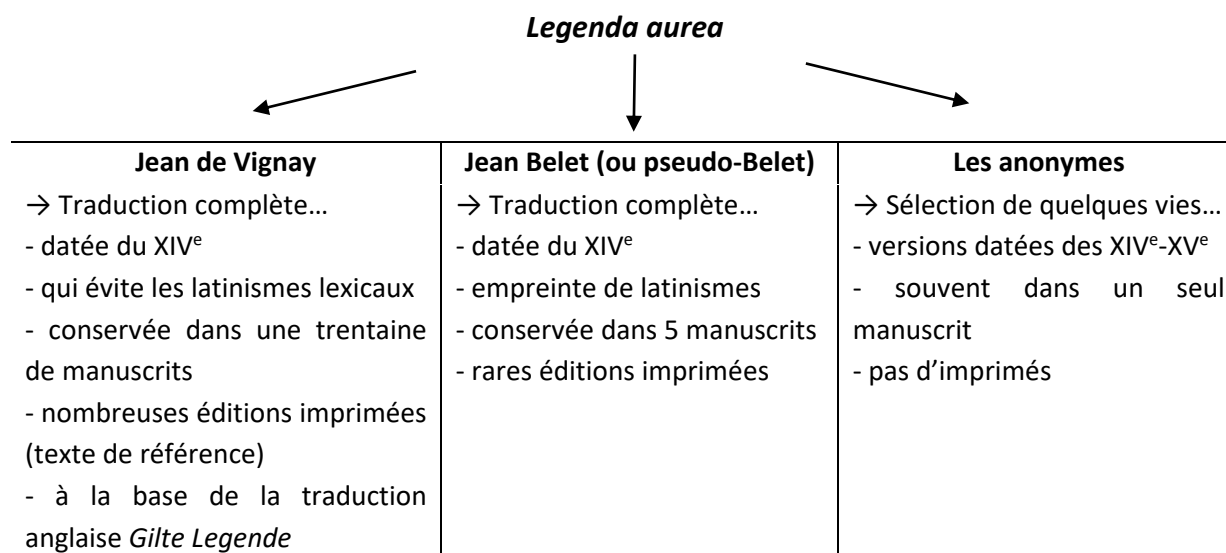
1.1. *Les Vitae sélectionnées*

Afin de permettre une comparaison inter- et intralinguale, nous avons choisi de travailler sur deux versions latines de la vie de saint Martin, en nous limitant à la première partie (épisode du manteau inclus)⁶ : celle de Sulpice Sévère, rédigée à la fin du IV^e siècle, du vivant de l'évêque de Tours, et celle de Jacques de Voragine, datée du XIII^e siècle. À ces deux textes a été ajoutée la vie de Martin traduite en français, à partir du latin de Voragine, par Jean de Vignay (XIV^e s.) et revue par Jean Batallier au siècle suivant (édition lyonnaise de 1476). Les philologues connaissent effectivement trois séries françaises principales de la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine : celle de Vignay, celle dite de Belet et quelques traductions partielles anonymes. La figure ci-dessous (**Fig. 1**) synthétise les données que nous avons pu récolter sur ces trois séries françaises (Knowles, 1954 : 380-383 ; Dunn-Lardeau, 1986 ; Buridant, 2003 : 153-157) :

⁵ Sur les saints homonymes qui finissent par présenter la même biographie que leur homologue primitif, dans un phénomène bien documenté de plagiat, voir Gaiffier (1978).

⁶ Sur la vitalité de la légende de Martin et les nombreuses versions produites, voir Ratti (2006 : 9, n. 14).

Figure 1
Quelques séries françaises de la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine



Malgré la sévérité des critiques et philologues à l'égard la traduction de Vignay⁷, Dunn-Lardeau (1986 : 184) rappelle que, paradoxalement, c'est la seule traduction qui ait été retenue par les éditeurs ultérieurs : ce succès considérable se justifie en partie par la volonté de Vignay de proposer une traduction adaptée aux « besoins de son public non lettré » (Dunn-Lardeau, 1986 : 188), ce « projet de traduction » (Ladmiral, 2011 : 46) se traduisant, « au moins pour le lexique », par un renoncement aux calques savants (Dunn-Lardeau, 1986 : 194). Nous ne disposons toutefois pas de la traduction brute, issue de la seule main de Vignay, car celle-ci a subi des additions et remaniements d'auteurs inconnus (Knowles, 1954 : 364), avant d'être explicitement révisée par Batallier dans l'édition lyonnaise de 1476. Le « fond » de la traduction est néanmoins maintenu, Batallier « se content[ant] de la rajeunir et de la relatiniser en fonction de l'évolution stylistique de son époque », subjuguée – au contact des humanistes italiens – par le prestige de l'Antiquité (Dunn-Lardeau, 1986 : 195).

Enfin, pour compléter le panorama et ne pas limiter la comparaison intralinguale au latin, nous avons cru bon d'intégrer trois versions de la vie de sainte Marine : le texte latin de Voragine et deux traductions en moyen français, celle de Vignay (revue par Batallier) et une autre, anonyme, datée du XV^e siècle (le manuscrit 1534 de la Bibliothèque Nationale de France, voir Clugnet, 1902 : 647-648). Cette série présente également l'intérêt d'être chronologiquement plus homogène que la série de vies de Martin.

Chacune des deux vies comporte environ entre 400 et 600 mots : celle de Marine, plus courte, a été considérée dans son entier.

⁷ Voir les appréciations de Meyer, citées par Dunn-Lardeau (1986 : 184, 188) ou encore les bévues relevées par Knowles (1954 : 372-377).

1.2. *Le champ linguistique retenu : la syntaxe*

Outre le désir de rendre hommage à Colette Bodelot, spécialiste de syntaxe latine et des mutations de l'époque tardive (Bodelot 2012, 2014, 2017), il nous a semblé que la syntaxe constituait un angle d'approche intéressant pour appréhender les points de divergence entre le latin médiéval et le moyen français. Nous évoquerons rapidement trois études sur la question. Dans une étude contrastive générale portant sur les traductions que donne Vignay de textes-sources latins, Dunn-Lardeau relève une double tendance : d'une part, celle à la littérarité de la syntaxe latine et, par conséquent, au respect de l'ordre syntagmatique du latin en dépit de l'incongruité que cela pouvait constituer pour un locuteur médiéval⁸ ; d'autre part, celle à la réduction massive des liens logiques avec effacement des mots-outils (Dunn-Lardeau, 1986 : 187) et, conséquemment, la tendance à la polysyndète avec l'utilisation de la ligature incolore *et* (Lemieux, 1993 : 97-98 ; Vignay, 1997 : 64). Le Briz & Veysseyre (2010 : 28), pour leur part, observent un phénomène inverse mais similaire, puisqu'elles identifient, d'après les sermons de certains moines, la volonté de rédiger un texte latin dont la syntaxe, calquée sur celle du moyen français, trahit en réalité tout autant la prégnance du modèle syntaxique de la langue vernaculaire qu'un défaut de compétence en latin, les deux systèmes linguistiques ne constituant plus clairement deux systèmes distincts⁹. La syntaxe paraît donc cristalliser un lieu de tensions entre des systèmes linguistiques différents : face à un modèle prégnant dont il peine à se défaire (le texte latin écrit pour Vignay, la phraséologie française pour les moines médiévaux), un traducteur a du mal à retrouver le système syntaxique de la langue-cible. Buridant (2003 : 132-136), enfin, tire, à partir de la comparaison inter- et intralinguale de textes, les conclusions suivantes en matière de syntaxe : la réduction des « particules » postverbales (*aller arriere* limité à *aller*, par exemple)¹⁰, l'essor des formes nominales du verbe (participe et infinitif) en phrase complexe, l'ordre SVO¹¹.

Nous souhaiterions donc confronter très brièvement quelques-unes de ces conclusions aux points qui nous ont paru notables à la lecture des six supports de notre corpus. L'essentiel du propos se portera sur les divergences dans l'organisation syntagmatique des constituants propositionnels et, notamment, sur les restructurations syntaxiques opérées par rapport au texte-source, ce qui nous permettra peut-être ainsi de souligner les efforts des traducteurs et réviseurs pour se conformer à la phraséologie de la langue-cible. Nous organiserons le propos autour de trois phénomènes remarquables : la proposition relative, le rôle des reprises thématiques et les conséquences sur l'expression et la place du sujet, l'expression de la circonstance.

⁸ En réalité, les traductions parfois fort littérales, conservées dans un nombre important de manuscrits, amènent à penser que « les lecteurs de la fin du Moyen Âge, même non érudits, comprenaient assez de latin pour ne pas se laisser rebuter par une traduction restée fort proche du texte source, dans sa grammaire comme dans son lexique ». Ces compétences passives seraient à mettre sur le compte « de la fréquentation assidue des messes et des sermons, ou de l'habitude de côtoyer les traductions latinisantes qui s'étaient bien diffusées depuis le siècle précédent » (Le Briz & Veysseyre (éds) 2010 : 22-23).

⁹ « La discrétion et l'inconstance des discriminations entre latin et français sont assez notables et durables pour que l'on s'interroge effectivement sur la conscience qu'avaient les médiévaux d'exploiter deux systèmes linguistiques certes étroitement liés mais bel et bien distincts » (Le Briz & Veysseyre (éds), 2010 : 23).

¹⁰ Pour des exemples de redondance sémantique non limités au verbe, voir Dunn-Lardeau 1998.

¹¹ Sur l'idée que l'ordre latin SOV pourrait finalement être spécifique de la prose officielle et juridique latine, voir Adams, 2013 : 822.

2. Le traitement des propositions subordonnées relatives

2.1. Les configurations possibles

Pour chacune des deux vies, sept combinaisons sont théoriquement possibles, mais seules quelques-unes sont effectivement réalisées, dans des proportions signalées en nombre d'occurrences ci-après (**Fig. 2**). Ainsi, dans la première configuration présentée (présence d'une relative dans les trois versions de la *Vie de Martin*, d'où les trois « OUI »), le total « 2 » indique que nous avons repéré deux passages où chacune des versions utilisait unanimement la relative. Les textes seront désormais abrégés de la manière suivante : pour la *Vie de Martin*, LS (= Latin Sulpice) correspond à la version latine de Sulpice Sévère, LV (= Latin Voragine) à la version latine de Voragine et FV (= Français Vignay) à la version française de Vignay revue par Batallier¹² ; pour la *Vie de Marine*, LV correspond à la version latine de Voragine, FV à la version française de Vignay revue par Batallier et FA (= Français Anonyme) à la version française anonyme.

Figure 2
Comparaison dans le traitement des relatives
(en nombre d'occurrences)

PRESENCE D'UNE PROPOSITION RELATIVE	<i>Vie de Martin</i>			Total
	LS	LV	FV	
	OUI	OUI	OUI	2
	OUI	OUI	NON	2
	OUI	NON	NON	2
	////	OUI	OUI	[1]
	NON	NON	OUI	3 [+ 1]
	<i>Vie de Marine</i>			
	LV	FV	FA	
	OUI	OUI	OUI	2
NON	OUI	OUI	1	
NON	NON	OUI	2	

Pour la *Vie de Martin*, l'utilisation unanime de la relative apparaît dans moins d'un quart des cas. Voragine (LV) n'initie jamais une relative absente de chez Sulpice, contrairement à Vignay (FV) pour lequel la situation se présente à quatre reprises. De même, la seconde configuration non attestée est celle qui verrait Vignay s'aligner sur le texte de Sulpice (LS) : il ne se rapporte pas à ce texte. Concernant le rapport que Voragine entretient avec Sulpice, l'absence de relatives chez le traducteur – repérée à deux reprises – est

¹² L'indication entre crochets signale la rubrique onomastique qui précède la vie de Martin à proprement parler. Cette dernière, absente du texte de Sulpice, est un ajout tardif à visée liturgique.

consécutive de sa volonté de condenser le texte initial¹³ : il opte, dans un premier cas, pour un ablatif absolu et, dans le second, ne choisit de conserver que l'une des deux relatives présentes chez Sulpice. Qu'en est-il du rapport entre Voragine et Vignay ? Vignay peut se démarquer de Voragine de deux façons : soit il innove par rapport à sa source en intégrant une relative qui lui permet de rendre une période en *cum + subjonctif* (voir ex. 2) ou un ablatif absolu ; soit il ignore la relative de Voragine et opte pour un énoncé polysyndétique en *et*.

Pour la *Vie de Marine*, les constats sont un peu différents : d'un point de vue interlingual, le moyen français utilise plus volontiers la proposition relative que le latin, même si celle-ci ne figure pas dans le texte latin initial. Ainsi, la traduction anonyme (FA) ne présente jamais de cas où elle évacuerait une relative présente chez Voragine ou Vignay.

2.2. La relative comme option unanime

Nous ne rendons compte que des deux occurrences qui nous ont paru remarquables en ce sens que, malgré une correspondance de surface, les trois versions mettaient en jeu des phénomènes de restructuration phrastique spécifiques.

La première occurrence est tirée de l'entête onomastique précédant la *legenda* de Martin proprement dite : elle ne concerne donc que les versions de Voragine (LV) et de Vignay (VF) :

- (1a) *Eius uitam Seuerus cognomento Sulpicius discipulus sancti Martini, quem Gennadius inter illustres uiros connumerat, scripsit*¹⁴. (LV, *Mart.*, *De nomine* 6-7, éd. de Maggioni, 2007)
- (1b) *Sever qui est nommé Sulpice disciple saint Martin sa vie escript le quel Sever Genadien remembre entre les nobles hommes*¹⁵. (FV, *Mart.*, *L'interprétation du nom saint Martin*, éd. de Dunn-Lardeau, 1997)

Vignay traduit la relative de Voragine *quem Gennadius inter illustres uiros connumerat* en recourant à l'adjectif relatif *le quel*, morphologiquement complexe parce que l'antécédent *Sever*, exprimé en tête de phrase, est éloigné de la reprise anaphorique. La sélection de *le quel* s'oppose au pronom relatif simple *qui*, utilisé en début de proposition, immédiatement après l'antécédent *Sever*. Cette relative initiale est un moyen trouvé par Vignay pour rendre l'ablatif de qualité *cognomento* et apparaît donc comme une tournure bienvenue en français pour rendre un énoncé difficilement traduisible littéralement. La sélection de l'adjectif relatif au lieu du pronom *lequel* se justifie également par la nécessité du français de désambiguïser l'énoncé en l'absence de désinence casuelle claire : dans la séquence *le quel Sever Genadien remembre, Genadien* se lit sans difficulté comme le sujet.

Enfin, la dernière remarque portera sur les incidences, dans le balisage des propositions, qu'implique la sélection du relatif simple ou du relatif complexe. En latin, la relative est imbriquée dans la proposition principale, les deux propositions présentant la structure générale OSV : la relative ne déroge pas à cet ordre et constitue un microsystème syntaxique à

¹³ Dans cette optique, nous avons évacué de notre propos toutes les parties du texte de Sulpice qui ne trouvait pas de traduction chez Voragine. Si nous avons fait mention de ces passages sans répondants chez Voragine, nous les avons toujours signalés entre crochets doubles.

¹⁴ « C'est la vie de ce dernier qu'écrivit Sévère dit Sulpice, disciple de saint Martin *que Gennade compte parmi les hommes illustres.* »

¹⁵ Conformément à la version imprimée de 1476, nous n'avons pas intégré de marque de ponctuation, en dépit de la consultation de l'édition moderne de Dunn-Lardeau (Vignay, 1997). Seuls les points, qui se déduisent des majuscules employées dans la version de Batallier, ont été restitués.

l'intérieur d'une proposition-hôte, la principale. Conséquemment, les deux verbes se trouvent rejetés en fin de proposition et, en l'occurrence, en fin de phrase (*connumerat, scripsit*), conformément à la syntaxe latine (Adams, 2013 : 825). En moyen français, en revanche, le verbe principal *escript* doit nécessairement remonter d'un cran sur la chaîne syntagmatique afin que le sujet qui lui est attribué soit encore clairement identifiable, étant donné la rupture de contiguïté entre le sujet *Sever* et le verbe *escript* dans le présent énoncé. Mais là où « la structure SXV est de toutes les structures la moins représentée en moyen français » (Marchello-Nizia, 1999 : 57), Vignay se démarque en conservant un ordre latinisant où le verbe occupe non pas la seconde place (**Sever... escript sa vie*)¹⁶, mais clôt la principale (*Sever... sa vie escript*). Nous avancerons deux hypothèses conjointes pour expliquer le phénomène : tout d'abord, dans la mesure où le sujet est nominal et non pronominal, la séquence SV n'est pas encore figée (l'une des explications de l'évolution de l'ordre SOV à SVO étant la cliticisation du pronom sujet, voir Lemieux, 1993 : 95 n. 2) et le verbe peut encore être détaché du sujet ; secondement, il nous semble que la référence portée par le possessif *sa* peut être source d'ambiguïté : placer l'objet *sa vie* immédiatement à la suite du référent concerné par la possession (*saint Martin*) permet donc de lire convenablement l'énoncé et, par conséquent, de ne pas attribuer au sujet *Sever* un acte autobiographique qui n'est manifestement pas le sien.

L'anticipation de la fermeture de la proposition principale (avec *escript* pour terme) impose la sélection, pour la seconde relative, d'un relatif complexe : la relative à relatif complexe fonctionne alors comme un appendice, une hyperbate informationnelle, contrairement au texte latin où la relative s'insérerait dans le flux de l'énoncé.

La seconde occurrence est tirée de la vie de Martin :

- (2a) ... *cum esset annorum quindecim, captus et catenatus sacramentis militaribus implicatus est, uno tantum seruo comite contentus cui tamen uersa uice dominus seruiebat ADEO VT PLERVMQVE EI ETIAM CALCIAMENTA IPSE DETRAHERET ET IPSE DETERGERET, [[cibum una caperent]], HIC TAMEN SAEPIVS MINISTRARET*¹⁷. (LS, *Mart.* 2.5, éd. de Fontaine, 1967)
- (2b) ... *Martinus cum esset annorum quindecim ad militandum urgetur, uno tantum seruo contentus cui tamen Martinus seruiens sepius ministrabat et calceamenta sepius detrahebat atque tergebat*¹⁸. (LV, *Mart.*, Légende 162, 10-11)
- (2c) ... *Martin qui avoit quinze ans fut contraint a militer pour son pere et estoit content d'un serviteur au quel souventefois il servoit et le deschaussoit le quel estoit maistre des chevaliers.* (FV, *Mart.*, Légende 161)

Les trois versions font état d'une relative mais la longueur de cette dernière varie et le nombre de procès verbaux impliqués, également. La syntaxe du texte de Sulpice est claire et, finalement, simple malgré la multiplicité des procès évoqués (voir ex. 2a) : la relative, limitée

¹⁶ Ordre « pass[ant] pour une caractéristique de l'ancien français » depuis Thurneysen (Marchello-Nizia, 1999 : 41).

¹⁷ « ... ainsi, n'ayant encore que quinze ans, il fut enrôlé et prêta le serment. À l'armée, Martin se contenta d'un seul valet, *que bien souvent, intervertissant les rôles, il servait lui-même* : IL ALLAIT JUSQU'À LUI ÔTER SES CHAUSSURES ET À LES NETTOYER ; [[ils prenaient leur repas ensemble]], ET LE PLUS SOUVENT C'ÉTAIT LE MAÎTRE QUI SERVAIT. »

¹⁸ « ... à l'âge de quinze ans, Martin est contraint de faire son service militaire, satisfait avec seulement un unique domestique, *qui était cependant servi plus souvent par Martin dans le rôle de serviteur et auquel c'était plus souvent lui qui ôtait et nettoyait les souliers.* » (traduction personnelle).

à un seul prédicat (*seruiebat*), a pour antécédent l'ablatif *uno... seruo comite*, appelé par *contentus*. Le prédicat de la relative *cui seruiebat* se trouve ensuite comme exemplifié par une série de procès inscrits dans une relation consécutive (*adeo ut* + subjonctif) par rapport au procès de /servir/ : *calciamenta detraheret, detergeret* et *saepius ministraret*, ce dernier procès se rattachant directement au précédent et accentuant l'incongruité de la situation, puisque Martin prend non seulement ses repas avec son serviteur (*cibum una caperent*) mais endosse également (*hic tamen*) la charge du service. Les quatre procès de la consécutive s'organisent sémantiquement deux à deux (*calciamenta ipse detraheret et ipse detergeret*, d'une part, et *cibum una caperent, hic tamen saepius ministraret*, de l'autre).

D'un point de vue syntaxique, Voragine opère en (2b) une première restructuration en effaçant le rapport consécutif et en intégrant les procès au sein de la relative, alors constituée de trois prédicats : *ministrabat, detrahebat* et *tergebat*. Le rapport de hiérarchie entre les procès semble néanmoins maintenu puisque le procès de /servir/ n'apparaît pas sur le même plan que les trois autres procès à l'imparfait de l'indicatif : Voragine utilise le participe *seruiens* pour respecter la hiérarchie syntaxique de Sulpice mais gomme le rapport de circonstance entre les deux séries de procès. La suppression de la mention des repas entraîne alors à repenser le contenu sémantique du verbe *ministrāre* (*ministraret / ministrabat*) et à intervertir l'ordre des procès censés expliciter celui de /servir/. Voragine fait alors remonter *ministrāre* au début de l'énumération et en fait un hyperonyme, ce qui n'était pas le cas chez Sulpice pour lequel le verbe servait d'argument *a fortiori* tendant à souligner le paradoxe de la situation. La relative *cui seruiens*, certes condensé au regard du texte-source, fait néanmoins un peu redondance avec *ministrabat*.

Vignay, enfin, utilise en (2c) les formes finies du verbe dans la relative mais, comme Voragine, étend la portée de la relative à plusieurs prédicats (*au quel... il servoit et le deschaussoit*), dont on pourra noter que le second n'est pas introduit par le relatif mais par le simple anaphorique (*le*), selon un phénomène bien documenté en latin¹⁹ (Ernout & Thomas, 2002 : 334). En revanche, Vignay nivelle les procès ; cette tendance à la simplification se double alors d'un effort pour apporter une touche personnelle à la traduction en réduisant le nombre de procès : les liens de circonstance entre des procès proches étant devenus implicites chez Voragine, Vignay opte pour une suppression du terme jugé redondant²⁰. Enfin, Vignay intègre une relative en hyperbate qui fait difficulté (*le quel estoit maistre des chevaliers*), car elle ne trouve aucune correspondance dans les textes latins : faut-il la comprendre comme une concessive qui traduirait le *tamen* de Voragine, non rendu – sans cela – dans la traduction de Vignay ?

2.3. La relative comme innovation de traduction

L'innovation par la relative ne concerne que les textes écrits en moyen français :

(3a) *Marina uirgo unica erat patri suo*²¹. (LV, *Marin*. 1, éd. de Maggioni, 1998)

¹⁹ Cette interprétation nous semble préférable à celle qui mettrait sur le même plan *fut contraint, estoit content* et *deschaussoit*.

²⁰ L'apparat critique de l'édition de Dunn-Lardeau signale néanmoins une variante où trois procès sont exprimés (*servoit, cirait, torchait*) mais où la relative est effacée au profit d'une coordination en *et*.

²¹ « Marine était une jeune fille, *fille unique de son père*. » (traduction personnelle).

(3b) *Marine fut vierge et fut une seulle fille avecques son pere.* (FV, *Marin.*, Légende 79, éd. de Dunn-Lardeau, 1997)

(3c) *Sainte Marine sy fu vne virge don son pere nont denffans que lie.* (FA, *Marin.*, p. 666 l. 20-21, éd. de Clugnet, 1902)

En (3a), l'énoncé latin se compose d'une indépendante que les traducteurs français ont interprété comme possédant une double prédication : *Marine est uirgo et unica... patri suo*. Vignay (FV) crée un hendiadys en segmentant le prédicat latin en deux propositions (*fut vierge ; fut une seulle fille avecques son pere*), tandis que la traduction anonyme (FA) choisit d'expanser le nom (*vne virge*) au moyen d'une relative traduisant la séquence *unica... patri suo*. Avec une grande liberté de traduction, l'anonyme développe le texte latin en lui adjoignant des structures syntaxiques non littérales (négation restrictive, verbe de possession *nont*) et joue finalement sur la polysémie possible de *esse*, à la fois copule (*Marina uirgo... erat*) et verbe de possession lorsqu'il est suivi du datif (... *uirgo unica erat patri suo*).

3. Traitement thématique et expression de la circonstance

3.1. Réagencements thématiques

Par réagencements thématiques, il s'agit d'étudier la manière dont les thèmes principaux d'un propos sont organisés dans un texte et de considérer les cas où il y a divergence entre les choix thématiques du latin et ceux du moyen français.

(4a) *Cum autem PATER quoddam monasterium INTRASSET, MVTAVIT habitum filie sue ut non femina, sed masculus uideretur, ROGAVITQVE abbatem et fratres ut filium suum unicum RECIPERENT. Qui eius precibus annuentes, in monachum EST RECEPTVS et frater Marinus ab omnibus APPELLATVS*²². (LV, *Marin.* 2-3)

(4b) *Et SON PERE a la mort de sa femme ENTRA en ung monastere et MUA l'abbat de sa fille si que l'on cuidoit mieulx que ce fust homme que femme. Et donc DEPRIA le pere l'abbé et les freres que ILZ RECEUSSENT son filz et ilz lui octroierent. Et FUT RECEU en moine et FUT APPELLÉ de tous frere Marin.* (FV, *Marin.*)

(4c) *Vne foy son pere et lie alloient par pais sy FIST son pere MUER labbit de sa fille en abit dome, puis vindrent en vne abbaie et sy REQUIST le pere a labbe au couuent qu'ILZ RECHEUSSENT son filz en leur ordre. Vollenties le firent et lappellerent Marin.* (FA, *Marin.* p. 666 l. 21-24)

Les trois versions paraissent présenter globalement la même organisation thématique (voir éléments en capitales). Chez Voragine (4a), la séquence se décompose en deux segments phrastiques : à cette échelle, le premier a pour « thème constant » *pater*, mentionné en début de phrase et qui reste la référence par défaut, sujet grammatical de tous les verbes actifs conjugués à la P3 de ce segment (*intrasset, mutavit, rogavitque*) ; le second a pour « thème constant » un thème non exprimé mais sous-jacent à l'énoncé : *Marine*. Ce changement de

²² « Or, comme IL ÉTAIT ENTRÉ dans un certain monastère, LE PÈRE changea l'aspect de sa fille de sorte qu'elle semblât non une femme mais un homme ET IL DEMANDA à l'abbé et aux frères de RECEVOIR son fils unique. Ils accédèrent à ses requêtes : ELLE FUT REÇUE au monastère et APPELÉE par tous frère Marin. » (traduction personnelle).

thème est indiqué par un changement de diathèse : Marine, objet des soins de son père, constitue le patient des verbes passifs (*est receptus, appellatus*)²³. À l'intérieur du premier segment, une progression ponctuelle à thème linéaire s'observe (*habitu filie sue ut non femina, sed masculus uideretur ; rogauitque abbatem et fratres ut... reciperent*).

La première entorse à cette organisation thématique nous semble être celle de Vignay (4b) qui répète le thème constant de la séquence, alors que celui-ci a été clairement identifié préalablement (*Et son père... entra... et mua... Et donc depria le père l'abbé et les freres*). Cette réexpression du sujet indique alors que la consécutive introduite par *si que* est considérée comme une rupture thématique d'importance au niveau communicationnel qui nécessite la ré-explicitation du thème. On trouverait une trace de cette rupture dans l'emploi de l'adverbe discursif *donc* qui ne correspond à aucun terme du texte latin et qui, en réalité, sert à baliser la fin de l'énoncé parenthétique que constitue, dès lors, dans l'esprit de Vignay, la proposition consécutive. Rien de tel avec la proposition finale du latin (*ut... uideretur*) qui n'a pas d'incidence sur la portée thématique du reste de la phrase. Le fait de recourir à la structure indéfinie *l'on cuidoit* – avec valeur modale de l'imparfait – souligne le décrochage énonciatif qui s'opère dans le texte français : Vignay implique le lecteur dans la trame narrative. L'adverbe *donc* rétablit le niveau diégétique initial et indique un retour dans la sphère spécifiquement narrative. La répétition du thème initial, chez l'anonyme (4c), a un tout autre fonctionnement (*sy fist son pere muer labbit... et sy requist le pere a labbe*)²⁴. Le traducteur s'éloigne du texte-source et choisit de faire alterner un thème pluriel (Marine et son père : *son pere et lie alloient par pais... puis vindrent*) et un thème singulier (le père seul). La réexpression du sujet a des vertus informationnelles : elle permet d'extraire des deux thèmes conjoints le référent exact.

Le deuxième réagencement thématique se cristallise autour du nominatif absolu *Qui eius precibus annuentes*²⁵. Les deux versions françaises optent pour une forme finie, Vignay traduisant le latin de manière plus étoffée que l'anonyme (*ilz lui octroierent vs Vollenties le firent*, avec verbe vicariant). Mais tandis que l'anonyme opte pour une progression à thème linéaire (*quilz recheussent.... Vollenties le firent et lappellerent Marin*), Vignay se conforme morphologiquement au latin (*octroient = annuentes ; fut receu = est receptus ; fut appelé = appellatus*). Syntactiquement, en revanche, il place sur le même plan la demande du père (*depria le pere*) et l'accord des moines (*et ilz lui octroierent*), alors que le texte latin sous-tend une relation de cause à effet, l'accord des moines entraînant l'accueil de Marin(e).

Le second exemple intéressant est tiré de la vie de Martin : la séquence latine offre trois segments phrastiques pour lesquels les thèmes sont clairement identifiés : *Martinus... Pater eius... Ipse* (pronom indicateur du retour au thème initial) :

- (5) *[[Igitur]] Martinus Sabaria Pannoniarum oppido oriundus fuit, sed intra Italiam Ticini altus est [[parentibus secundum seculi dignitatem non infimis gentilibus tamen]]. Pater eius [[miles primum post]] tribunus militum fuit. Ipse [[armatam militiam in adulescentia secutus inter scholares alas]] sub*

²³ Pour un exemple analogue, voir, dans la vie de Marine, LV, *Marin*. 10-11, FV, *Marin*. et FA, *Marin*. p. 667 l. 4-10. Voir également Adams (2013 : 254-256).

²⁴ Sur le rôle de *si* dans quelques vies de la *Légende dorée* de 1476, voir Marchello-Nizia (1993).

²⁵ Sur le *nominatiuus pendens*, ancêtre du nominatif absolu, voir Ernout & Thomas (2002 : 12) et Serbat (1991). Sur les tendances variées des traducteurs pour rendre ces tournures absolues (participiales, principales en polysyndète, circonstancielle), voir Bengtsson (2007 et 2014).

*rege Constantio deinde sub Iuliano Caesare militavit, non tamen sponte quod...*²⁶ (LS, *Mart.* 2. 1-2, éd. de Fontaine, 1967)

Dans la version de Sulpice, Martin fait l'objet de trois prédications : il vient de Hongrie (*Sabaria... oriundus fuit*), a été élevé en Italie (*intra Italiam... altus est*) et a servi sous les armes de Constance puis de Julien (*sub rege Constantio deinde sub Iuliano Caesare militavit*). Le père de Martin, en revanche, fait l'objet d'une double prédication : on apprend qu'il était soldat avant de devenir tribun militaire, cette promotion expliquant peut-être qu'il ait émigré en Italie et que Martin y ait grandi. Or c'est sur cette prédication que vont se cristalliser les réagencements thématiques. Voragine (ex. 6) va condenser l'énoncé, syntaxiquement simple *Pater eius... tribunus militum fuit*, et opérer une double réduction : il efface la mention de simple *miles* (gommant ainsi le rapport causal possible entre la promotion, l'émigration due à cet avancement et l'enfance de Martin en Italie) et convertit la proposition en un SN en *cum* + ablatif (*cum patre suo tribuno militum*). Dès lors, sur quel segment phrastique faire porter ce syntagme ? Les éditeurs sont en désaccord sur ce point, comme l'indiquent les faits de ponctuation (voir ex. 6a et 6b) :

(6a) *Martinus Sabarie Pannoniorum oppido oriundus fuit, sed intra Ytaliam Ticini alitus est ; cum patre suo tribuno militum sub Constantio et Iuliano cesare militavit non tamen sponte, quia...* (LV, *Mart.* 8-9, éd. de Maggioni, 2007)

(6b) *Martinus Sabariae Panniorum oppido oriundus fuit, sed intra Italiam Papiæ alitus cum patre suo, tribuno militum, sub Constantino et Iuliano Caesaribus militavit, non tamen sponte, quia...* (LV, *Mart.*, éd. de Graesse, 1890)

Le texte édité par Maggioni (2007) implique les trois prédications suivantes :

- Martin est né en Hongrie,
- il a été élevé à Pavie,
- il a servi *avec son père*, tribun militaire, sous les armes de Constance et Julien. Dans cette perspective, le syntagme en *cum (patre suo)* est à interpréter comme encodant une sorte d'annexe du sujet : Martin et son père « *sub Constantio et Iuliano militauerunt* ».

L'édition de Graesse (1890), en revanche, implique les trois prédications suivantes :

- Martin est né en Hongrie ;
- il a été élevé à Pavie *avec son père* (en somme, il a immigré en Italie parce que son père y était appelé comme tribun militaire). *Cum* aurait alors une valeur de circonstance concomitante : Martin est élevé en Italie pendant que son père y sert en tant que tribun ;
- il a ensuite servi sous les armes de Constantin et Julien.

L'avantage de (6b) est de renouer avec le lien de causalité que nous avons suggéré dans le texte de Sulpice : Voragine se réclame de la lettre de Sulpice (*cf.* 1a) ; en retirant la mention *miles primum (post)*, il restait conscient du lien de causalité entre la position militaire du père,

²⁶ « *Martin* naquit à Sabarie, en Pannonie [[de parents assez distingués, mais païens]] ; il fut élevé à Ticinum, ville d'Italie. *Son père* fut [[d'abord soldat, puis devint]] tribun militaire. *Martin* [[embrassa encore jeune la carrière des armes, et]] servit [[dans la cavalerie d'abord]] sous Constance, puis sous Julien César ; non par goût cependant... »

l'éducation en Italie et la carrière militaire forcée de Martin, sans se douter de l'ambiguïté que cela susciterait plus tard. *Cum patre suo* se rattacherait donc plus probablement à *alitus*. En revanche, le texte de (6b) semble peu cohérent quant à la durée du service de Martin : la variante *Constantino* est sans doute moins bonne que celle choisie par Maggioni (*Constantio*), car elle implique que Martin aurait servi de la fin du règne de Constantin (vers 336) jusqu'à celui de l'Apostat (vers 360), ce qui paraît peu probable. Dans cette perspective, il est tout à fait envisageable, comme le suggère (6a), que Martin ait servi avec son père sous Constance et Julien (soit entre 360 et 361). Comment Vignay interprète-t-il ce passage ?

- (7) *Martin fut né ou chasteau de Sabarie des Ongres mais il fut nourri en Ytalie a Pavie avec son pere qui estoit maistre des chevaliers soubz Constantin et Julien Cesar. Et Martin militoit dessoubz eux et non pas de son gré car...* (FV, Mart.)

La traduction de Vignay révèle la mécompréhension du traducteur face à la manière d'interpréter la séquence en *cum*, ce qui se traduit par une modification de la structure thématique : *cum* est à la fois interprété comme l'expression de la circonstance concomitante (*il fut nourri... avec son pere*) et à la fois une annexe du sujet, puisque Vignay opte pour l'idée que père et fils ont servi ensemble, ce qui explique la reduplication des SP *soubz Constantin et Julien Cesar et dessoubz eux*.

3.2. *Entre réduction et explicitation des circonstances*

La tendance générale va à la réduction des grandes périodes de la phrase latine par le recours à une syntaxe polysyndétique. Néanmoins, nous avons relevé quelques occurrences intéressantes où la condensation – qu'elle soit le fait du latin ou du moyen français – conduisait les réviseurs à repenser la phrase en termes logique. Ainsi, en (4b) et (4c), les traducteurs manifestent le besoin d'explicitier les circonstances du travestissement de Marine et la réclusion de Marine et son père dans une abbaye. Les trois textes présentent, par conséquent, trois scénarios différents. Face au scénario latin relativement succinct (va dans une abbaye > décide de travestir sa fille), Vignay et l'anonyme amplifient le texte :

- Scénario de Vignay : mort de son épouse (SP *apres la mort de sa femme*) > se rend dans une abbaye (*entra en ung monastere*) > travestit sa fille (*et mua labbit de sa fille*)
- Scénario de l'anonyme : voyagent (*alloient par pais*) > estime qu'il est mieux de travestir sa fille (*sy fist... muer labbit*) > arrivent en une abbaye (*puis vindrent en une abbaie*)

Une seconde raison de cette recherche de circonstances et de la restructuration syntaxique qui en découle peut être trouvée dans l'effort pour explicitier les participes apposés du latin. Contre toute attente²⁷, les participes cèdent alors le pas à des structures complexes, les subordinées. Même Vignay, réputé pour simplifier la syntaxe des énoncés, s'aligner sur la syntaxe latine et recourir à la polysyndète, inaugure, en (8b), un rapport de temporalité-causalité, tandis qu'en (9b), l'anonyme développe un lien de conséquence :

²⁷ Pour des jugements dépréciatifs sur la langue des traducteurs, voir note 7 et Le Briz & Veyseyre (2010 : 22).

-
- (8a) *Cum autem corpus eius lauarent et in uili loco sepelire disponerent, respicientes mulierem ipsum esse uiderunt. Stupefacti omnes et timore perterriti se in dei famulam plurimum deliquisse fatentur*²⁸. (LV, Marin. 15-16)
- (8b) *Et en lavant le corps d'icelle ilz avoient en propolz de l'enterrer en lieu vil et quant ilz virent que c'estoit femme ilz furent forment esbaiz et paoureux et dirent qu'ilz avoient moult peché contre la chamberiere de Dieu.* (FV, Marin.)
- (9a) *Tandem eius humilitatis et patientie fratres miserti [[eum in monasterium recipiunt]]*²⁹. (LV, Marin. 12)
- (9b) *De sy grant humilite fu que lez freres en auoient grant pitie...* (FA, Marin. p. 667 l. 10)

Conclusion

Le présent travail ne prétend en aucune façon à l'exhaustivité : il a seulement cherché à mettre en évidence quelques points notoires et proposé une première revue de phénomènes qui pourront être traités séparément et plus attentivement dans des travaux ultérieurs. Les modifications syntaxiques impliquent nécessairement des réagencements sémantiques dans la manière de concevoir les différents procès et nous avons tenté de faire état de la structure logique nouvelle, induite par des modifications qui semblaient légères de prime abord (suppression d'un procès, réduction d'une proposition à un SP...). Syntaxe et sémantique se trouvent donc inextricablement mêlées pour décrire les phénomènes. Ces réagencements, sémantico-syntaxiques, manifestent alors chez les réviseurs une certaine forme de compétence linguistique : soucieux de leur public, ils condensent le texte tout en cherchant à en préserver la cohérence ou, au contraire, à en combler les lacunes référentielles ; ils optent, enfin, pour des structures morphosyntaxiques mieux adaptées à la langue-cible (étouffer les participes apposés, insérer des relatives...).

Finalement, ce parcours ne nous a pas vraiment permis de montrer la continuité entre latin et moyen français, ni même le passage de l'un à l'autre ; il nous a plutôt permis de voir les zones d'ombre ou d'ambiguïté que constituaient certaines structures syntaxiques et les interprétations plurielles sont à l'origine de refontes dans l'organisation syntaxique de la part des récepteurs, plus tardifs, de ces écrits. Les zones d'ombre ont pu se cristalliser autour d'un SP en *cum* (annexe du sujet ou circonstance concomitante ?), de *esse* (copule ou expression de la possession ?), autant d'éléments qui ont conduit les traducteurs à repenser et à restructurer les textes qu'ils avaient sous les yeux. À ce titre, ce travail confirme bien l'idée que les phénomènes de mécompréhension, puis les tentatives de compréhension par réinterprétation sont bien un lieu-clé des changements linguistiques conduisant du latin au français.

Références bibliographiques

ADAMS, J. N. (2013), *Social variation and the Latin language*, Cambridge, Cambridge university Press.

²⁸ « Or, comme ils lavaient son corps et décidaient de l'ensevelir en un vil lieu, *le considérant à nouveau, ils s'aperçurent que celui-ci était une femme. Tous stupéfaits et saisis d'une immense terreur* avouent s'être très mal conduits à l'égard de la servante de dieu. » (traduction personnelle).

²⁹ « Les frères, *ayant finalement pris en pitié son humilité et sa patience*, [[le reçoivent à l'intérieur du monastère]]. » (traduction personnelle).

- ADAMS, J. N. & VINCENT, N. (2016), Infinitives with verbs of motion from Latin to Romance, dans Adams, J. N., Vincent, N., Knight, V. (éds), *Early Latin and late Latin Romance continuity and innovation*, Cambridge, Cambridge University Press, 265-293.
- BANNIARD, M. (1996), Oralité et formes marquées : entre expressivité et changement langagier, dans Dangel, J., Moussy, Cl. (éds), *Les Structures de l'oralité en latin*, Paris, PUPS, 69-83.
- BENGTSSON, A. (2007), Quelques observations sur la traduction de l'ablatif absolu en moyen français, dans Galderisi, Cl., Pignatelli, C. (éds), *La Traduction vers le moyen français. Actes du II^e colloque de l'AIEMF, Poitiers, 27-29 avril 2006*, Turnhout, Brepols, 205-222.
- BENGTSSON, A. (2014), *L'Essor de la proposition participiale en moyen français*, Frankfurt-sur-le-Main/Berlin/Berne/Bruxelles/New York/Oxford, Wien.
- BODELOT, C. (2012a), Les emplois de *quomodo* chez Lucifer de Cagliari, dans Biville, Fr., Lhommé, M.-K., Vallat, D. (éds), *Latin vulgaire – Latin tardif IX*, Lyon, MOM, 425-437.
- BODELOT, C. (2012b), Les emplois de SI dans l'*Itinerarium Egeriae* : du reflet d'un niveau de langue au reflet d'un état de langue, dans Biraud, M. (éd.), *(Dis)continuité en linguistique latine et grecque, Hommage à Chantal Kircher-Durand*, Paris, L'Harmattan, 221-234.
- BODELOT, C. (2014), Les propositions complétives dans la Chronique originale de Frédégaire (l. 4, chap. 1-90), dans Molinelli, P., Cuzzolin, P., Fedriani, C. (éds), *Latin vulgaire – Latin tardif X*, Bergame, Bergamo University Press, 183-203.
- BODELOT, C. (2017), Particularités du discours indirect chez Frédégaire, dans Poccetti, P. (éd.), *Oratio obliqua. Strategies of Reported Speech in Ancient Languages*, Pise/Rome, Fabrizio Serra editore, 87-94.
- BURIDANT, Cl. (2003), La « traduction intralinguale » en moyen français à travers la modernisation et le rajeunissement des textes manuscrits et imprimés : quelques pistes et perspectives, *Le Moyen Français*, n° 51-52-53, 113-157.
- CLUGNET, L. (1902), Vie de sainte Marine (suite). VII. Texte français, *Revue de l'Orient chrétien*, n° 7, 647-667.
- DOLBEAU, Fr. (1991), Hagiographie latine et prose rimée. Deux exemples de Vies épiscopales rédigées au XII^e siècle, *Sacris Erudiri*, n° 32/2, 223-268.
- DUNN-LARDEAU, B. (1986), La contribution de J. Batallier à la traduction française de Jean de Vignay de la *Legenda aurea*, dans Dunn-Lardeau, B. (éd.), *Legenda aurea : sept siècles de diffusion. Actes du colloque international sur la Legenda aurea : texte latin et branches vernaculaires à l'Université du Québec à Montréal, 11-12 mai 1983*, Montréal, Bellarmin / Paris, Vrin (*Cahiers d'études médiévales*, Cahier spécial, 2), 183-196.
- DUNN-LARDEAU, B. (1998), Les locutions dans la *Légende dorée* (Lyon 1476), *Le Moyen Français*, n° 43, 137-146.
- ERNOU, A. & THOMAS, Fr. (2002), *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck (2^e éd. : 1953).
- GAIFFIER (de), B. (1978), Les « doublets » en hagiographie latine, *Analecta Bollandiana*, n° 96/3-4, 261-269.
- HERMAN, J. (1967), *Le Latin vulgaire*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? ».
- KNOWLES, Chr. (1954), Jean de Vignay, un traducteur du XIV^e siècle, *Romania*, Tome LXXV, n° 299, 353-383.

-
- KRUMENACKER, Y. (2010), Sainteté catholique et sainteté protestante (XVI^e-XVII^e siècles), *XXI^e Congrès international des sciences historiques*, 1-20. Consulté le 21 octobre 2018 sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00528313/document>.
- LADMIRAL, J.-R. (2011), La traduction : entre la linguistique et l'esthétique littéraire, dans Milliaressi, T. (éd.), *De la linguistique à la traductologie. Interpréter/traduire*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 45-52.
- LE BRIZ, S. & VEYSSEYRE, G. (éds) (2010), *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge : linguistique, codicologie, esthétique*, Turnhout, Brepols.
- LEMIEUX, M. (1993), L'omission et la postposition du sujet d'après la « Vie de saint Augustin » dans la *Légende dorée*, *Le Moyen Français*, n° 32, 95-105.
- MANCZAK, W. (2008), L'origine des langues romanes et le livre de Helmut Lüdtke, dans Wright, R. (éd.), *Latin vulgaire – latin tardif. Actes du VIII^e colloque international sur le latin vulgaire et tardif*, Hildesheim/Zürich/New York, Olms-Weidmann, 610-614.
- MARCHELLO-NIZIA, Chr. (1993), Remarques sur les emplois de l'adverbe de phrase *si* dans neuf chapitres de l'édition lyonnaise de 1476 de la *Légende dorée*, *Le Moyen Français*, n° 32, 107-109.
- MARCHELLO-NIZIA, Chr. (1999), *Le Français en diachronie : douze siècles d'évolution*, Paris, Ophrys, coll. « L'essentiel – français ».
- MILLIARESSI, T. (2011), De la traductologie à la linguistique, il n'y a qu'un pas, dans Milliaressi, T. (éd.), *De la linguistique à la traductologie. Interpréter/traduire*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 11-24.
- MÜLLER-LANCE, J. (2008), Le latin vulgaire en tant que variété d'apprentissage, dans Wright, R. (éd.), *Latin vulgaire – latin tardif. Actes du VIII^e colloque international sur le latin vulgaire et tardif*, Hildesheim/Zürich/New York, Olms-Weidmann, 92-102.
- RASTIER, Fr. (2011), Linguistique et traduction, dans Milliaressi, T. (éd.), *De la linguistique à la traductologie. Interpréter/traduire*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 27-43.
- RATTI, S. (2006), Les racines antiques du genre biographique, *L'Information littéraire*, n° 58/2, 3-11.
- SERBAT, G. (1991), Intégration à la phrase latine d'un groupe nominal sans fonction syntaxique (le « *nominativus pendens* »), *Langages*, n° 104, 22-32.
- SULPICE SEVERE (1967). *Vie de saint Martin*, introduction, texte et traduction de Fontaine, J., Paris, Les éditions du Cerf, tome I.
- VIGNAY, J. (de) (1476), *La Légende dorée*, Batallier, J. (éd.), Lyon. Pdf consulté sur le site de la Bibliothèque numérique de Lyon le 21 octobre 2018 (http://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001100988760).
- VIGNAY, J. (de) (1997), *La Légende dorée. Édition critique dans la révision de 1476 par Jean Batallier d'après la traduction de Jean de Vignay (1333-1348) de la Legenda aurea (c. 1261-1266)*, Dunn-Lardeau, B. (éd.), Paris, Champion (Textes de la Renaissance, n° 19).
- VORAGINE, J. (1890), *Legenda aurea uulgo Historia Lombardica dicta*, Graesse, Th. (éd.), 3^e édition, Wrocław, Koebner, 1^{re} éd. : 1849.
- VORAGINE, J. (1998), *Legenda aurea*, édition critique de Maggioni, G. P., 2nde édition revue, 2 volumes, Florence, Sismel – Edizioni del Galluzzo Milano.
- VORAGINE, J. (2007), *Legenda aurea : con le miniature dal codice ambrosiano C 240 inf. Iacopo da Varazze*, Maggioni, G. P., Stella, F. (eds), édition revue et augmentée de Maggioni, G. P. (1998),

traduction en italien d'Agosti, G., Bottiglieri, C., Fucecchi, M. *et alii*, 2 volumes, Florence, Sismel
– Edizioni del Galluzzo Milano, Biblioteca ambrosiana.